



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
[mairie@dompierrezurhelpe.fr](mailto:mairie@dompierrezurhelpe.fr)

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2025-06

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

**Compte tenu de la dépose de support pour le réseau ENEDIS par la SME GROUPE - Route de Taisnières.**

## ARRETE

**Article 1 :** Les travaux seront exécutés à compter du 10 mars 2025 pour une durée de 11 jours.

**Article 2 :** La circulation sera interdite à partir du n°3 de la route de Taisnières jusqu'à l'intersection du lieu-dit Hugémont, sauf riverains.

**Article 3 :** Une déviation sera mise en place à partir du monument aux morts de Taisnières et à partir de la Mairie de Dompierre.

**Article 4:** Ampliation à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Avesnes,
- Direction Départementale des services de secours et lutte contre l'incendie (SDIS),
- Maison du Transport et de la logistique (FNTR),
- C.R.I.C.R.
- Messieurs les Maires de Marbaix et Taisnières en Thiérache.
- La SME GROUPE LECLERE
- Les riverains

Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 26 février 2025

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT

